



Mémoire de la Ville de Saint-Eustache

Présenté

au

Comité consultatif sur la réalité policière

14 octobre 2020

M. le coordonnateur,
Membres du Comité consultatif sur la réalité policière,

Nous tenons à vous remercier de l'invitation qui nous a été faite de présenter aux membres du Comité notre mémoire sur cet enjeu, que nous estimons d'une importance capitale pour l'avenir de nos services policiers. Nous espérons ainsi vous fournir certains éléments de réflexion qui pourraient vous guider dans le cadre du mandat qui vous a été confié par le gouvernement du Québec.

Regroupement des services policiers et partage des ressources

La Ville de Saint-Eustache (Ville) assure la sécurité de sa communauté par l'entremise de son propre service policier (SPVSE). D'entrée de jeu, nous pouvons affirmer que la pluralité et la qualité des services policiers offerts sur l'ensemble du territoire répondent aux besoins de notre population. Si bien, qu'en vertu de cette considération, nous ne voyons pas les avantages à fusionner le SPVSE avec d'autres services de police.

Cependant, nous sommes ouverts à toute forme d'entente qui pourrait s'avérer bénéfique pour nos citoyens et nos partenaires. Depuis plusieurs années, nous préconisons cette approche, qui nous a permis d'établir plusieurs ententes de partenariat ou de partage de services touchant différents départements de la Ville, lesquelles se sont avérées très profitables aux différentes parties. Plus précisément, en matière de sécurité publique, nous opérons une centrale 911 qui couvre l'ensemble de la MRC Deux-Montagnes depuis 2015. Nous avons également une entente de partage des coûts d'infrastructure des communications d'urgence avec sept (7) autres municipalités. Finalement, nous avons une entente avec plusieurs villes concernant les agents évaluateurs, les techniciens en scène d'incendie et les techniciens en identité judiciaire.

Nous croyons fermement que le partage des ressources doit se faire sur une base d'équité et de respect des participants, à l'aide d'une méthode de fonctionnement adéquate, qui tient compte de la capacité de payer des contribuables. De par notre expérience, nous croyons qu'une approche basée sur des ententes ponctuelles avec d'autres villes, pour des services policiers spécialisés, est le modèle à privilégier. Cependant, si l'orientation du gouvernement devait aller dans le sens de préconiser des regroupements, nous préfererions alors des regroupements de plus petite envergure, comme par exemple la mise en commun des services policiers au sein de notre propre MRC (Régie de police du Lac des Deux-Montagnes (RPLDM) et le SPVSE. Un tel regroupement devrait en revanche se faire avec un modèle de gouvernance qui soit équitable pour tous les partenaires, tant au point de vue financier qu'à celui du fonctionnement.

Nous désirons à tout prix éviter un seul *méga* service de police sur la Rive-Nord qui affecterait notre présence sur le terrain et réduirait le sentiment de sécurité de nos citoyens. Force est de constater que les «superstructures» administratives créées jusqu'ici n'ont pas démontré leur efficacité et leur rentabilité au fil du temps, et nous ne voulons pas répéter ces modèles. Notre préoccupation première demeure le service de proximité auprès de notre population. Comme disent les Anglais : " SMALL IS BEAUTIFUL AND KEEP IT SIMPLE ".

Advenant le regroupement de services policiers, nous sommes d'avis que le contrôle des dépenses et les orientations budgétaires doivent demeurer au niveau local, soit sous l'égide du groupe restreint des élus partenaires de cette nouvelle structure. Nous ne croyons pas qu'il soit judicieux de centraliser le budget du Service de police et ses orientations à une nouvelle structure externe comme les « *Commission Board* » mis en place en Ontario et dans d'autres provinces canadiennes. À titre d'élus municipaux, nous devons rendre compte à nos citoyens des dépenses effectuées avec « leur » argent et justifier le niveau de taxation. Il devient alors illogique qu'un organisme externe puisse venir en dicter les règles. N'oublions pas que les élus sont imputables et redevables envers leurs citoyens.

Service de proximité

Le service de proximité et de première ligne fourni par le SPVSE auprès de la population demeure une grande priorité pour la Ville. Au cours des années, nous avons donc initié plusieurs mesures et projets novateurs, de concert avec la Direction du SPVSE, afin de conserver un lien privilégié avec notre population et d'accroître le sentiment de sécurité existant :

- Établissement d'une patrouille à vélo estivale : 2 policiers sillonnent la ville, et plus précisément, les parcs et les pistes cyclables, avec comme objectif premier de favoriser le rapprochement avec les citoyens et de renforcer le sentiment de sécurité;
- Embauche d'un « agent canin » qui sert de vecteur de rapprochement avec la population;
- Affectation d'un agent de proximité aux commerçants et gens d'affaires, qui permet d'améliorer les délais de traitement des plaintes, de personnaliser l'approche, de simplifier les démarches et d'accélérer l'acheminement des dossiers jusqu'à la cour;
- Embauche d'une travailleuse sociale, afin d'aider notre population vulnérable et d'assister professionnellement les policiers dans leurs interventions auprès de cette clientèle.

Nous insistons sur ce dernier point, qui a fait l'objet d'une explication détaillée dans le mémoire du SPVSE déposé le 6 octobre dernier. En tant qu'organisation municipale et fournisseur de services de proximité, nous sommes malheureusement trop souvent les témoins de la détresse humaine et des problèmes sociétaux, qui, très souvent, doivent être gérés par une intervention policière. En 2017, une travailleuse sociale est venue se joindre aux effectifs du service de police, qu'elle assiste dans le cadre d'interventions sensibles. Cette travailleuse sociale agit également en étroite collaboration avec notre service d'animation communautaire, avec lequel elle identifie les ressources spécialisées auxquelles certains cas spécifiques doivent être référés. Cette addition aux effectifs du SPVSE s'est révélée être une excellente décision, et un atout indéniable pour la population. Nous croyons que ce modèle devrait servir de base à un recentrement du travail policier, car il permet à ces derniers de se concentrer sur leur mission, et aux spécialistes, tels que les travailleurs sociaux et de rues, de s'occuper des interventions sociales.

Nomination du directeur du Service de police

À la Ville de Saint-Eustache, le directeur de notre Service de police est considéré comme un acteur clé au sein de la direction. Régulièrement consulté par le conseil de ville, il doit pouvoir comprendre les enjeux locaux et les préoccupations des citoyens et des élus municipaux. Nous sommes donc d'avis que le choix du directeur du Service de police doit faire l'objet d'un processus de nomination interne.

Nous avons le personnel qualifié pour s'assurer que ce processus soit impartial et juste, basé sur la réalité locale. Le recrutement débute par une série d'entrevues organisées par la direction des ressources humaines et la direction générale, qui soumettent un nombre restreint de candidatures à une firme spécialisée, afin d'en faire une évaluation externe de gestion. Simultanément, d'autres vérifications sont également faites par le SPVSE (références, dossier criminel, évaluation médicale, etc.). Une dernière entrevue, réalisée par la directrice des Ressources humaines, le directeur-général et le maire, permet aux candidats finalistes d'avoir une vue d'ensemble très claire du mandat du directeur et des préoccupations de la direction municipale.

Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de modifier cette manière de faire et sommes en total désaccord avec l'idée que le choix de notre directeur de police puisse être faite par un organisme externe, sans que la Ville fasse partie intégrante du processus de décision, ce qui reviendrait à se voir imposer un candidat. En tant que municipalité, ne sommes-nous pas un gouvernement de proximité, reconnu comme tel par le gouvernement? À ce titre, nous revendiquons le droit de décider de ce qui est dans le meilleur intérêt de notre population.

Coûts, financement et transfert de responsabilités

Nous sommes d'avis qu'il existe un fort déséquilibre au chapitre de la répartition des coûts des services policiers au Québec. Alors que des villes semblables à la nôtre, comme Rimouski, Joliette et Valleyfield, ne paient qu'une partie du coût total des services de la Sûreté du Québec (SQ), les citoyens eustachois doivent financer, par le biais de leurs impôts, les coûts de la SQ non facturés à ces municipalités, en plus de défrayer à même leurs taxes 100 % des coûts de leur corps policier municipal (CPM), lequel est au surplus tenu d'offrir des services de niveau 2, Saint-Eustache étant comprise au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous croyons que le gouvernement du Québec devrait pallier à ce déséquilibre en offrant un financement aux villes possédant leur propre CPM.

D'autres formes de financement des villes et des services policiers ont été présentées dans le mémoire du SPVSE, que nous reprenons ci-dessous puisque nous les jugeons pertinentes :

- La première implique le financement de projets, comme par exemple la construction d'un poste de police ou l'amélioration des infrastructures policières, qui pourraient être financées selon une formule de partage des coûts aux 2/3 ou aux 3/4.
- Une participation supplémentaire, pouvant atteindre jusqu'à 100 % du coût, pourrait être envisagée pour les services policiers désirant se regrouper. En pareil cas, les coûts des études de faisabilité et d'arrimage des conventions collectives devraient être entièrement assumés par le gouvernement.
- Les transferts de responsabilités venant du ministère de la Sécurité publique (MSP) ou du ministère de la Justice (MJ) devraient être accompagnés d'un financement complet. En créant des obligations, les décisions de ces deux entités ont des impacts majeurs sur les budgets de fonctionnement des villes. Ceci crée un déséquilibre dans l'attribution des finances publiques au fonctionnement des différents services de la Ville. Ainsi, une grande part du budget global est investi pour satisfaire les transferts de responsabilités, alors qu'il pourrait être investi dans des aménagements physiques (parcs, pavages, etc.) ou dans l'offre de services de la Ville en général (cours, heures d'ouvertures prolongées, communications, etc.).
- Finalement, une idée un peu plus facile à réaliser serait d'enlever la gestion des brigadiers scolaires aux municipalités, qui représente un fardeau économique non négligeable pour les villes comme la nôtre, et de la confier aux centres de services scolaires. Ces derniers sont logiquement les mieux placés pour établir les besoins spécifiques d'un tel service en lien avec la clientèle scolaire.

En conclusion

La réalité policière d'aujourd'hui exige une approche clientèle différente et performante, qui dépasse le rôle policier traditionnel, notamment dans le traitement de phénomènes liés à la santé mentale, à la violence conjugale, à la cybercriminalité, au vol d'identité, aux crimes sexuels et au crime organisé. Étant en première ligne pour juger des besoins changeants et évolutifs d'un service de police en 2020, nous estimons que pour être optimal, l'ajustement des services policiers doit se faire selon une approche globale qui inclut un amalgame de regroupements de services policiers spécialisés, l'ajout de ressources en travail social, de financement adéquat et de partage des coûts équitable. Seul cet amalgame permettra aux services policiers d'être à la hauteur des services à rendre à la population, et aux villes, de dispenser ce service essentiel à des coûts plus raisonnables.